

**COMMUNE DE
BOEIL-BEING**

Date de convocation
9 novembre 23
Date d'affichage du P.V.
22 décembre 23
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, G. CAMY, P.-H. NAU-HENDEL, M.-C. LALANNE, B. BAGET, L. POUTS SAINT GERMÉ, H. BEAUCULAT, B. LORRY, C. CHUBURU, V. LABORDE, M. PULVINET.

Ont donné pouvoir : R. CARDY à MM. M. DUFAU, A.-L. POMME-CASSIEROU à P.-H. NAU-HENDEL, C. BERDUCQ à B. LORRY.

Etaient absents : R. CARDY, A.-L. POMME-CASSIEROU, C. BERDUCQ.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : C. CHUBURU.
Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023,
- cession d'une parcelle de stationnement 2 rue des Pyrénées,
- création d'emploi temporaire d'adjoint technique polyvalent à temps partiel,
- convention de mise à disposition de l'espace public devant le Café du Centre,
- convention contrôle et entretien poteaux incendie CCPN,
- DM N°4/2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PROJET ECOLE – COMPTE RENDU REUNION COPIL :

Le Maire informe qu'une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le mercredi 8 novembre 2023 pour étudier l'esquisse n°3 proposée par Madame JUET, architecte. De nouvelles modifications et aménagements ont été ajoutés. Le dossier est désormais en phase de chiffrage pour dépôt des demandes de subventions auprès des différents services.

TRAVAUX TENNIS :

Après le montage de la structure support, la pose de la toiture et des panneaux photovoltaïques est en cours.

SALON DE COIFFURE « SALON CHARLOTTE » :

Le Maire donne lecture du retour du document signé par la propriétaire du « Salon Charlotte », indiquant les conditions pour l'accord de l'ouverture de la devanture d'un salon de coiffure donnant sur le parc de la Mairie.

SYNDICAT DU BASSIN DU GAVE DE PAU :

Monsieur le Maire et Monsieur TASTET présentent les travaux d'aménagement en cours sur le Gave de Pau pour améliorer le cours du Gave. Le Maire informe que le rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat du Bassin du Gave de Pau est consultable en Mairie.

CONTRAT PARC PHOTOCOPIEURS :

Monsieur le Maire présente le contrat du parc photocopieurs retenu pour 2024 à 2029, et informe d'une baisse de tarif par rapport à l'année 2023.

POINT TRAVAUX MUNICIPAUX :

Monsieur BAGET indique les travaux en cours sur les bâtiments communaux.

DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES ET DEMANDE DU FC LA RIBÈRE :

Le Maire rappelle la demande du Comité des Fêtes et du Club FC la Ribère pour la mise à disposition de l'ancien atelier municipal au stade du haut. A ce jour, le bâtiment ne peut pas recevoir de public.

Le Conseil Municipal propose aux Présidents la visite des lieux pour étudier leur demande.

DELIBERATIONS

D_2023_10_1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Le Maire soumet le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023,

AUTORISE le Maire et la Secrétaire de Séance à le signer.

D_2023_10_2

CESSION D'UNE PARCELLE DE STATIONNEMENT 2 RUE DES PYRÉNÉES

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'un administré de cession à la Commune d'une petite parcelle de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter cette parcelle,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

CRÉATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT NON PERMANENT

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent du 01.11.23 au 31.10.24, pour accroissement temporaire d'activité, eu égard à des travaux supplémentaires sur la voirie, les espaces verts et dans les bâtiments communaux.

L'emploi représente un temps de travail de 30 heures par semaine.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente à l'indice brut 367 de la fonction publique territoriale majoré 361 (correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique).

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE : .la création du 01.11.23 au 31.10.24, d'un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent représentant 30 h de travail par semaine,

.que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 367 de la fonction publique territoriale.

AUTORISE : le Maire à signer le contrat de travail.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC DEVANT LE CAFÉ DU CENTRE

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du nouveau propriétaire du « Café du Centre » de mise à disposition de l'espace public figurant devant son commerce pour l'exploitation d'une terrasse.

Le Maire propose la mise en place d'une convention de mise à disposition de l'espace public sous la forme d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public symbolique.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE : . la mise à disposition de l'espace public devant « le Café du Centre »,

. l'élaboration de la convention de mise à disposition de l'espace public correspondante,

.le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LA C.C.P.N. DE CONTROLE ET ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de contrôle et entretien des poteaux incendie avec la C.C.P.N. du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. Cette convention est jointe à la présente délibération.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE : . l'adhésion à la convention de contrôle et entretien des poteaux incendie avec la C.C.P.N.,
 .le Maire à signer cette convention.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4/2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que la réalisation des travaux de changement du système de chauffage pour économies d'énergie effectués à « la Maison Pour Tous » nécessite d'augmenter la provision à l'opération 271 Gros travaux bâtiments par la décision modificative n°4/2023.

DECISION MODIFICATIVE N°4/2023

	OPERATION 271 GROS TRAVAUX BATIMENTS	DEPENSES IMPREVUES 020
MONTANT BUDGET 2023	8.150 €	13.179,23 €
MONTANT FACTURE	10.237,46 €	
MONTANT DM	2.087,46 €	2.087,46 €
MONTANTS ACTUALISES	10.237,46 €	11.091,77 €

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE : la décision modificative n°4/2023.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 212-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. N°24 présentée le 27/10/2023 par Maître Quitterie CARRAZÉ, notaire à COARRAZE, concernant le terrain cadastré C440, situé Lotissement des Lys, mis en vente par la SGE Foncière d'Aménagement,
- D.I.A. N°25 présentée le 04/12/2023 par Maître PASQUIER-MONTAGNE, notaire à MORLAAS, concernant les terrains cadastrés B1033, B1524 et B1641, situés 22 rue des Pyrénées, mis en vente par SCI Cazajus.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister au Conseil Municipal qui aura lieu le
jeudi 21 décembre 2023, à 18h30, à la Mairie.

Ordre du jour :

- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2023,
- consultation pour le périmètre du SAGE « eaux souterraines de Gascogne »,
- inscription des coupes pour 2024 de l'O.N.F. (Office National des Forêts),
- désignation des garants O.N.F. pour 2024,
- sollicitation des subventions pour le projet « Ecole »,
- acquisition parcelle à titre gratuit rue d'Angais,
- modification des statuts de la C.C.P.N. pour changement d'adresse.

Informations et questions diverses :

- virement de crédit n°1/2023,
- aménagement voirie rue de la Gare,
- sécurité voirie abords de l'Ecole,
- demande de local de la Ribère et du Comité des Fêtes,
- mise à jour adressage,
- prime de pouvoir d'achat.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations,



Le Maire,

Marc DUFAU